

3.7 Parité en politique

Au 1^{er} janvier 2019, les femmes sont peu représentées politiquement au sein de l'Union européenne (UE). Seuls sept pays membres ont à leur tête une femme chef d'État ou de gouvernement (l'Allemagne, la Croatie, l'Estonie, la Lituanie, Malte, la Roumanie et le Royaume-Uni). Au sein même des institutions européennes, les femmes accèdent rarement aux plus hautes responsabilités : début 2019, le Parlement, la Commission et le Conseil européens sont présidés par des hommes. De même, parmi les 28 commissaires européens dont le mandat est en cours, seuls neuf sont des femmes.

Pour la législature 2014-2019, le **Parlement européen** est composé de 751 députés. Les sièges de députés européens sont répartis selon le nombre d'habitants de chaque État membre : six sièges pour le Luxembourg, Chypre, l'Estonie ou Malte, jusqu'à 73 pour l'Italie et le Royaume-Uni, 74 pour la France et 96 pour l'Allemagne. En 2018, 36 % des députés européens sont des femmes, soit un point de plus qu'à l'issue du scrutin de 2009. Les femmes représentent au moins 40 % des élus français au Parlement européen depuis 1999 ; en 2018, cette part est de 43 %. Malte a autant d'hommes que de femmes députés européens ; c'est aussi le cas pour la Suède, où la parité fait l'objet d'un consensus au sein des partis politiques. Les femmes sont majoritaires parmi les députés européens de Croatie (55 %), d'Irlande (55 %) et de Finlande (77 %, soit dix élus pour treize sièges à pourvoir). À l'opposé, la part des femmes est en deçà de 20 % en Hongrie (quatre élus pour 21 sièges), en Lituanie (deux élus sur 11), en Bulgarie (trois élus sur 17), en Estonie et à Chypre (une élue sur six sièges). En 2018, l'Allemagne a 36 % d'élues européennes (37 % en 2009).

Au Royaume-Uni, la proportion des femmes progresse au fil des scrutins européens : 40 % en 2018, contre 33 % en 2009 et 26 % en 2004.

Dans les parlements nationaux, les femmes sont minoritaires : en 2018, en moyenne dans l'UE, elles représentent 30 % des parlementaires. En France, la proportion d'élues à l'Assemblée nationale et au Sénat a progressé de respectivement 12 et 4 points à l'issue des dernières élections législatives et sénatoriales ; en 2018, 40 % des députés et 29 % des sénateurs sont des femmes. Avec des taux de féminisation de leurs parlements respectifs de 42 % et 44 %, la Finlande et la Suède s'approchent le plus de la parité, à l'inverse de la Lettonie (16 %), de la Hongrie (13 %) et de Malte (12 %).

Dans l'ensemble, les femmes sont un peu plus représentées au niveau régional : en 2018, en moyenne dans l'UE, un tiers des membres des conseils régionaux sont des femmes. Depuis 2004, la France et la Suède atteignent quasiment la parité (48 % d'élues régionales en 2018), contrairement à la Hongrie, la Roumanie et la Slovaquie (moins de 20 %). Le Danemark (60 %) et l'Espagne (53 %) ont proportionnellement le plus de présidentes de régions ; en revanche, aucune femme ne préside de régions belges, grecques ou hongroises.

En 2017, dans l'ensemble de l'UE, les femmes représentent 32 % des membres de conseils municipaux. La part d'élues municipales est la plus élevée en Suède (43 %), en Finlande et en France (39 %) ; elle est la plus faible (moins de 20 %) en Grèce, à Chypre et en Roumanie. Une fois élues, les femmes accèdent très rarement à la plus haute fonction : dans tous les États membres (hormis la Suède), la part de femmes maires est inférieure à 25 %. ■

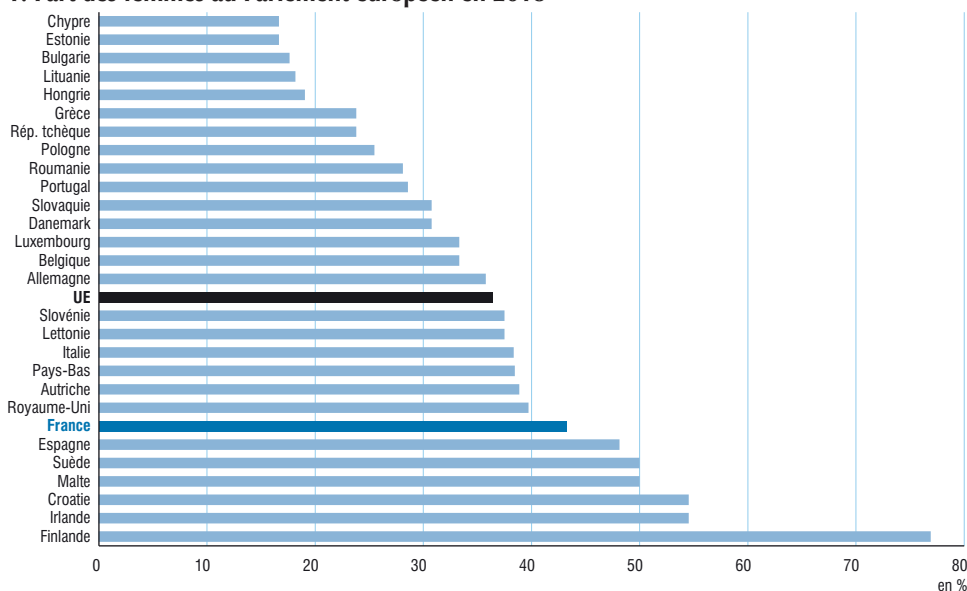
Définitions

Parlement européen : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- "Review of European and national election results – update: September 2018", Parlement européen, septembre 2018.

1. Part des femmes au Parlement européen en 2018



Note : il s'agit de la composition du Parlement européen en septembre 2018. Depuis les élections européennes de mai 2014, certains députés européens ont pu être remplacés pour différents motifs.

Source : Parlement européen.

2. Part des femmes au sein des parlements nationaux, des conseils régionaux et municipaux en %

	Parlements nationaux en 2018 ¹		Conseils régionaux en 2018 ²		Conseils municipaux en 2017 ³	
	Chambre basse	Chambre haute	Présidentes	Membres	Maires ⁴	Membres
Allemagne	31	39	44	32	9	21
Autriche	34	31	22	33	8	23
Belgique	38	50	0	41	15	36
Bulgarie	24	///	///	///	13	25
Chypre	18	///	///	///	8	15
Croatie	19	///	29	28	7	20
Danemark	37	///	60	39	11	29
Espagne	39	38	53	46	19	36
Estonie	27	///	///	///	13	31
Finlande	42	///	21	46	21	39
France	40	29	22	48	16	39
Grèce	19	///	0	21	5	17
Hongrie	13	///	0	12	21	30
Irlande	22	30	///	///	10	22
Italie	36	35	14	20	14	30
Lettonie	16	///	40	24	24	31
Lituanie	21	///	///	///	8	25
Luxembourg	28	///	///	///	12	23
Malte	12	///	///	///	18	22
Pays-Bas	36	35	17	33	22	29
Pologne	28	14	19	26	11	27
Portugal	35	///	50	24	8	27
Rép. tchèque	22	19	29	21	4	27
Roumanie	21	14	5	17	5	12
Royaume-Uni	32	26	25	36	17	32
Slovaquie	20	///	13	14	23	26
Slovénie	24	10	///	///	8	32
Suède	44	///	43	48	37	43
UE	30	29	22	33	15	32

1. Composition des parlements nationaux au 1^{er} septembre 2018. 2. Conseils régionaux ou équivalents ; données actualisées en mai 2018.

3. Conseils municipaux ou équivalents ; données collectées entre mars 2017 et juillet 2017. 4. Maires ou équivalents.

Sources : Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) ; Union interparlementaire (UIP).